

Montréal, le 23 janvier 2020

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

**Destinataire:** Association coopérative d'économie familiale de Québec

**Objet :** Demande d'examen du rapport annuel d'Énergir pour  
l'exercice financier terminé le 30 septembre 2019  
**Dossier de la Régie : R-4114-2019**

---

Par sa [lettre procédurale](#) du 23 décembre 2019 transmise dans le dossier mentionné en objet, la Régie de l'énergie (la Régie) amorçait l'étude de la demande d'examen du rapport annuel d'Énergir pour l'exercice financier se terminant le 30 septembre 2019 (Rapport annuel 2019).

À cette fin, Énergir confirmait à la Régie qu'elle présenterait son Rapport annuel 2019, le 30 janvier 2020, au personnel de la Régie et aux intervenants ayant participé au dossier tarifaire R-4018-2017. La Régie note que l'ACEF de Québec n'a pas participé à ce dossier tarifaire.

Dans sa [lettre du 21 janvier 2020](#), l'ACEF de Québec demande à la Régie de lui permettre de participer à la rencontre d'information sur le Rapport annuel d'Énergir 2019 qui se tiendra le 30 janvier 2020 et de déposer, le cas échéant dans les délais prescrits, une demande d'intervention. L'ACEF de Québec soumet sa participation serait pertinente et utile aux fins de la poursuite de ses interventions dans les dossiers d'Énergir, incluant le présent dossier.

La Régie autorise, par la présente, la participation de l'ACEF de Québec à la rencontre de présentation du Rapport annuel 2019 d'Énergir.

Veillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml